

ASSEMBLEE GENERALE FORCE OUVRIERE - PETULTEM (Equipement - DDE et Service Maritime)

du 27 septembre 2007

Faute de place dans l'édition de janvier 2008 du journal "Le Militant", le Comité de Rédaction n'a pas pu relater l'Assemblée Générale de nos camarades de la DDE et du Service Maritime du 27 septembre 2007. C'est donc tardivement qu'il a décidé de faire paraître cet article, s'étant refusé de le restreindre.



■ Les participants à l'Assemblée Générale.

27 septembre 2007, Maison des Sociétés à ARRAS, l'Equipement tient son assemblée générale. Le Secrétaire Départemental François DENEUX présente les invités :

- Jean Baptiste KONIECZNY Secrétaire de l'U.D FO Pas de Calais,
- Sylvie CALVO Secrétaire Générale Adjointe du Syndicat National FO-PETULTEM,
- Pascal LENFLE Secrétaire du Cartel FO de l'Equipement du Pas-de-Calais
- Joël DRUVENT et Arlette PRUVOST, respectivement Secrétaire et Trésorière du SN FOLC du Pas-de-Calais (Personnels TOS de l'Education Nationale transférés au Département depuis janvier 2007)
- Rosemonde DRUELLE membre du Bureau du Syndicat Départemental FO (FPSDR) du Conseil Général



■ Les invités à l'Assemblée Générale

Jean Baptiste KONIECZNY adresse ses remerciements pour l'invitation à présider l'Assemblée Générale, et fait observer une minute de silence à la mémoire de Daniel DEQUIDT adhérent, décédé au mois d'août dernier, en y associant l'ensemble des militants et adhérents FORCE OUVRIERE disparus cette année.

François DENEUX présente son rapport d'activité. Ce rapport portait sur les transferts et les réorganisations des services, le restaurant administratif de la DDE, la participation au Congrès de l'U.D. en mai à Boulogne-sur-Mer, à celui de la Confédération en juin à Lille, aux rencontres multiples avec FO Conseil Général (CG) FO Collèges et Lycées et FO Conseil Général, sur les instances paritaires, les CTP régionaux et sur la vie syndicale proprement dite.

A propos de ce dernier point, François insiste pour que les effectifs soient renouvelés après les départs en retraites d'adhérents et demande à chacun de s'investir plus en faisant connaître notre syndicat et en faisant la promotion auprès des collègues.

Sur le sujet de la "décentralisation", Jean Baptiste KONIECZNY ajoute que le transfert

de compétence vers le Département et la Région pose un problème d'égalité entre les 2 départements.

Marie-Lise NIQUET présente ensuite le rapport de Trésorerie qui est adopté à l'unanimité.

Les résultats des élections au Conseil Syndical et à la Commission de Contrôle ont été dévoilés :

- 10 candidats pour le collège A et B
- 13 Candidats pour le collège C
- 3 candidats pour la commission de contrôle

Tous les candidats présentés ont été élus à l'unanimité.

Sylvie CALVO Secrétaire Générale Adjointe du Syndicat National PETULTEM intervient sur la situation nationale dans le Ministère et sur le volet catégoriel.

Elle annonce la dégradation sociale, la disparition du Ministère de l'Equipement, les expérimentations fusion DDE/DDA dans 8 départements et l'expérimentation Organisation Stratégique de l'Etat dans la Région (O.S.E.R.), expérimentations qui n'ont qu'un but mutualiser et diminuer les coûts de fonctionnement au détriment d'un service public de proximité de qualité. Concernant les DIR, on remarque un réel manque de moyens qui fait penser à une prochaine externalisation de l'exploitation.

Au niveau national, on n'a pas pu mettre en place un rapport de force suffisant pour s'opposer aux restructurations.

« L'Etat démolit et ne reconstruit pas » - Les constats sont les suivants :

- Dans le cadre des transferts des promesses ont été faites mais elles n'ont pas été tenues et il n'y a pas eu de véritable dialogue social.
 - Le syndicat a donc décidé de boycotter le Comité Spécifique de suivi car cette mesure est dictée par le droit et n'apportait rien de plus que les textes existants à la prise en compte des situations des agents.
 - La Direction Générale des Personnels de l'Administration (DGPA) se contente de faire de la propagande (« faire confiance aux chefs » !)
- Exemple pour les indemnités différentielles mis en place pour garantir le niveau de rémunération des agents transférés ou mutés pour raison de service, le décret et l'arrêté dénie l'application de la circulaire ini-

tielle (suppression de l'indemnité de résidence, la NBI, la prime informatique dans l'engagement de maintien des rémunérations)

- Les Commissions Administratives Paritaires (CAP - instance de gestion des carrières des agents) ne font que de la gestion au cas par cas pour les recours des agents sur leur pré positionnements.
- Seul face à l'administration il est impossible pour les agents de se défendre, il faut donc se regrouper.
- On a pu voir au travers des déclarations de certains chefs de service, un réel mépris des agents de catégorie C femmes : « petites femmes de Subdi ».
- L'action sociale à travers les CLAS est en danger – le Comité de Gestion des Centres de Vacances est menacé (diminution des moyens mis à disposition et des crédits).
- L'Administration a détourné le rôle des Assistantes Sociales qui doivent appliquer les politiques des Directeurs des Ressources Humaines (DRH) et faire de l'accompagnement.
- La Mutuelle de l'Equipement n'a plus aucune aide.

■ Information catégorielle

La fusion des corps d'Administration Centrale et des Services Déconcentrés n'apporte rien aux agents, en effet, pour le déroulement de carrière, les ratio promu/promouvables limitent toujours autant, voir davantage les possibilités de promotions.

■ Corps des adjoints techniques :

Les élections auront lieu par correspondance en fin d'année, il est important que tous se mobilisent pour que nous obtenions la plus grande représentativité possible en CAP Nationale.

■ Corps des Adjoints Administratifs

Les Ratio de promotions sont de 60 % en 1e classe (échelle 3 à 4) et de 33 % en AAP 2 et AAP1

Impact du protocole Jacob signé par d'autres Organisations Syndicales

Les déroulements de carrière des agents sont allongés de un an.

Le Protocole Jacob permet de recruter en externe sur des grades de promotion, ce qui entraînera moins de promotions sur le tableau d'avancement.

Certains agents qui étaient promouvables ne le sont plus. Des mesures dérogatoires ont cependant été obtenues pour 3 ans. Des agents nouvellement recrutés qui ont eu une carrière dans le privé voient leur ancienneté reprise et peuvent donc passer devant des agents plus anciens dans le service même s'ils ont eu aussi eu une carrière équivalente dans le privé.

Un groupe de travail pour améliorer la situation des adjoints administratifs est mis en place mais jusqu'à présent il n'en sort rien ! **Notre revendication est la suppression du recrutement en échelle 3 (sauf cas exceptionnel – traitement social de situations difficiles) et recrutement à l'échelle 4 sur concours qui seul garantie l'égalité de traitement des citoyens et de l'accès à la Fonction Publique.**

Une audience a été sollicitée au Cabinet du Ministre pour toutes les catégories administratives sans résultat pour le moment.

Corps des Secrétaires Administratifs (SA) Les agents recrutés bénéficient d'une formation post-concours. Depuis 2 ans, à la sortie d'école (ENTE) l'Administration a mis en place un protocole d'affectation qui n'est pas réglementaire. De plus, les SA affectés

à l'ENTE n'ont pas d'indemnités de stage. La liste d'aptitude à SA est passée à 30 postes pour 2007, c'est une petite victoire pour FORCE OUVRIERE, puisque initialement 6 postes étaient prévus. Pour 2007, 120 postes sont ouverts à l'examen professionnel.

Les revendications pour la Promotion en SA de Classe Supérieure sont le rétablissement du « coup de chapeau » pour les agents qui partent en retraite et l'augmentation du ratio promu/promouvable qui n'est que de 10 % à l'Equipement.

Le Régime indemnitaire n'augmente que de 150 € !

■ Corps des Dessinateurs

Il n'y a plus de recrutement.

■ Corps des Techniciens Supérieurs (TSE)

La liste d'aptitude à TSE pour 2007 est de 21 postes.

La prochaine CAP de promotions aura lieu en octobre 2007.

Un groupe de travail se réunit le 5 octobre, la DGPA y présentera les prévisions de la Fonction Publique et une proposition de fusion des corps de Techniciens et de Contrôleurs.

Pascal LENFLE Secrétaire du cartel FO de la DDE 62 intervient sur le devenir des Parcs

Tout d'abord, il fait part de la qualité des relations avec notre Syndicat et son Secrétaire. Le Personnel fonctionnaire des Parcs (10 %) n'ont pas pu se pré positionner lors de la réorganisation de la DDE.

La Loi du 13 août 2004 (Liberté et Responsabilités locales) concernant le transfert des Routes Nationales dites d'intérêt local a impliqué le transfert des services et des personnels. Dans son Article 104, les Parcs sont en dehors du dispositif et un rapport doit être rédigé pour leur transfert au Département (rapport COURTIAL).

Un Document d'Orientation Stratégique (DOS) résultat d'une concertation tripartite Département – Etat – Syndicats doit définir au niveau local les souhaits de stratégie de l'outil Parc. Une loi qui devrait être publiée en 2008 devrait s'appuyer sur les DOS élaborés pour déterminer l'avenir des Parcs.

Dans la Fonction Publique Territoriale aucun cadre d'emploi ne correspond au statut d'Ouvrier d'Etat, il faut donc régler ce problème. Dans le Pas-de-Calais, il y a également au Parc 15 agents fonctionnaires à défendre.

Pour le moment les discussions sur le DOS sont bloquées et l'Etat et le Département se renvoient la "balle".

Deux rencontres sont programmées, une avec le Président du Conseil Général le 9 octobre et une avec Préfet le 24 octobre pour que soit pris en compte les situations des agents.

Jean Baptiste KONIECZNY termine par son intervention sur l'actualité sociale locale et nationale.

Les chiffres sont accablants, en France, le chômage touche 8 % de la population active, dans le département c'est plus 12,5 % en moyenne avec des pics à Lens et à Calais (14,5 % - ghetto, problèmes de sécurité). Plus de 50 000 personnes bénéficient du RMI et pour faire baisser le taux de chômage artificiellement, le gouvernement raye des listes. Dans le Pas-de-Calais, sont instruits 18.000 dossiers de surendettement, soit 10 % du total en France.

En matière de santé, le gouvernement veut faire payer les malades les pénalisant une deuxième fois par de nouvelles instaurations de franchises médicales (les mutuelles qui rembourseront seront taxées)

Dans le département, la situation sanitaire est plus que catastrophique. Les Hôpitaux manquent de moyens, le nombre de médecins est insuffisant, l'accès aux soins se réduit par la suppression de structures et par les coûts des soins toujours plus élevés.